



**SAINT-JEAN
DE BRAYE**

Publié le 15/05/2023

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune de Saint-Jean de Braye

ARRÊTÉ N°2023- 03

MISE EN SÉCURITÉ ORDINAIRE PORTANT INJONCTION D'ÉVACUATION ET DE FERMETURE DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF KARINE BOUCHER EN RAISON DE MESURES CONSERVATOIRES ET PRÉVENTIVE OCCASIONNÉES PAR UN INCIDENT MATÉRIEL

Le Maire de la Ville de Saint Jean de Braye,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu le constat effectué par l'astreinte technique de la ville ;
Considérant l'incident matériel survenu le 12 mai 20H dans une des salles du gymnase Karine Boucher ;
Considérant les mesures conservatoires à prendre pour préserver la sécurité des usagers de l'équipement sportif ;
Considérant les mesures préventives nécessaires pour assurer les vérifications et le contrôle sur les accessoires et les équipements du gymnase Karine Boucher ;

Article 1er :

L'exploitation de l'équipement sportif Karine Boucher est suspendue jusqu'à nouvel ordre ;

Article 2 :

Les dispositions ci-dessus sont immédiatement applicables et resteront en vigueur jusqu'à nouvel ordre ;

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur le bâtiment concerné ;

Article 4 :

Cet arrêté sera notifié aux usagers du bâtiment sus-visés pour exécution à savoir SMOC GR, AS TAMARIS, Collège COUBERTIN ;

Article 5

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du Maire. Il fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage sur les lieux réservés à cet effet ;

Article 6

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Jean de Braye, le **13 MAI 2023**
Vanessa SLIMANI



Maire,
Conseillère départementale du Loiret